



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024005

Domaine : 4.1

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 05 – Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'actions sociales et de la santé,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois suivants :

- 1 Responsable du département édition modifié comme suit : **Chargé(e) de communication** - catégorie **B** des filières **administrative** à compter du 7 octobre 2024,
- 1 Directeur vie urbaine et technique modifié comme suit : cadres d'emplois de catégorie A et B de la filière technique et **administrative** à compter du 7 octobre 2024,
- 2 ATSEM modifiés comme suit : cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique, médico-sociale et **animation** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- 9 Responsable de satellite de restauration modifiés comme suit : cadres d'emplois de catégorie C de la **filière technique** et médico-sociale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20241003-2024005-DE  
Date de réception en préfecture : 10/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivant au 7 octobre 2024 :

A/ Le poste de Responsable du département édition est modifié comme suit : **Chargé(e) de communication** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou service
2. Production de contenus
3. Apporter un accompagnement et des conseils en communication aux services demandeurs
4. Organisation et ou réalisation de produits de communication
5. Développement des relations avec la presse et les médias

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B de la filière administrative, technique et animation.

B/ Le cadre d'emploi du poste de **Directeur Vie urbaine et technique** est modifié comme suit : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie A et B de la filière technique et **administrative**.

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

C/ Le cadre d'emploi des postes d'**ATSEM** (emploi n°162 et n°164) sont modifiés comme suit : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique, médico-sociale et **animation**,

D/ Le cadre d'emploi des postes de **Responsable de satellite de restauration** est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 : la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique et **médico-sociale**.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France